



Signature du bail retention d'informations sur des travaux

Par **samuel2201**, le **30/07/2012** à **19:33**

Bonjour,

Nous venons de signer une acquisition de droit au bail pour la création d'un commerce de coiffure et esthétique dans un local en centre ville.

Vu l'état de la façade de l'immeuble dans lequel le local est installé, nous avons demandé oralement avant la signature du compromis (il y a déjà plus d'un mois) s'il y allait y avoir des travaux de rénovation de façade par la copropriété. La régie nous a alors répondu que non.

La régie nous apprend lors de la signature finale (il y a quelques jours) que nous allons subir un chantier de rénovation des façades et toitures au cours de l'année 2013. Nous signons ce soir là et appelons le lendemain l'entreprise en charge de la maîtrise d'oeuvre du futur chantier. Celle-ci nous apprend que le montage des échafaudages ne sera pas pour 2013, mais pour septembre 2012, un mois à peine après l'ouverture de notre commerce et pour 4 mois. Nous apprenons également qu'une assemblée générale de la copropriété a voté en avril 2012 le démarrage de ces travaux.

Avons nous un recours pour le préjudice que cette rétention d'informations va causer à notre société dès son démarrage?

merci de votre aide.